

Information sur la protection des renseignements personnels et modalités des cartes de crédit pour PME

Veillez lire les *avis relatifs à la protection des renseignements personnels, les modalités et l'autorisation applicables aux cartes de crédit pour PME* qui se trouvent ci-dessous. Pour soumettre votre demande, vous devez sélectionner « J'accepte » au bas de la page.

Si vous avez indiqué être travailleur autonome, veuillez noter que la Banque CIBC peut exiger vos états financiers pour traiter votre demande.

Avis relatifs à la protection des renseignements personnels

Avis relatif à la protection des renseignements personnels applicable à tous les Titulaires de carte : Dans la présente section, les termes « Banque CIBC », « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce et ses sociétés affiliées canadiennes. Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels telles qu'elles sont décrites dans la « Politique canadienne en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC ». Cela comprend l'échange de renseignements vous concernant au sein de la Banque CIBC ainsi qu'entre la Banque CIBC et les agences d'évaluation du crédit, les partenaires de programme et d'autres entités, aux fins suivantes : i) vous identifier, ii) déterminer votre admissibilité (ou celle d'une personne pour qui vous agissez comme caution) aux produits et aux services, iii) confirmer les renseignements que vous nous fournissez, iv) vous protéger et protéger la Banque CIBC en cas d'erreur ou d'activité criminelle, v) confirmer votre solvabilité, vi) nous acquitter de nos responsabilités juridiques et réglementaires, ou vii) promouvoir les produits et services de la Banque CIBC, de tout programme de partenaire CIBC ou d'un autre tiers. Nous pouvons communiquer avec vous à l'une ou l'autre de ces fins aux numéros et adresses que vous nous avez fournis, y compris par dispositif de composition et d'annonce automatique. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'offres promotionnelles de la Banque CIBC, vous pouvez joindre la Banque CIBC en tout temps au 1 800 465-CIBC (2422). Aucun produit ou service ne vous sera refusé si vous choisissez de ne pas recevoir d'offres promotionnelles.

Vous trouverez la « Politique canadienne en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC » en centre bancaire ou sur le site www.cibc.com/francais. Cette politique peut être mise à jour de temps à autre. Nous publierons sur notre site Web la version la plus récente.

Si vous nous fournissez votre numéro d'assurance sociale (NAS), nous pouvons le communiquer aux agences d'évaluation du crédit afin de nous assurer d'obtenir le bon rapport d'évaluation du crédit. Cependant, la décision vous revient, et aucun produit ou service ne vous sera refusé si vous choisissez de ne pas nous fournir votre NAS.

Avis supplémentaires relatifs à la protection des renseignements personnels dans le contexte des programmes de partenaires

Programme du partenaire Aéroplan seulement : Lorsque vous faites une demande de carte de crédit Aéroplan, nous communiquons vos renseignements personnels à Aéroplan et à Air Canada. Cela comprend les renseignements suivants :

- Coordonnées (nom, adresse, adresse courriel et numéro de téléphone)
- Langue de préférence
- Date de naissance
- Numéro de membre Aéroplan, si vous nous l'avez donné

Voici comment nous communiquons les renseignements à Aéroplan et à Air Canada si votre demande est approuvée.

Renseignements que nous transmettons à Aéroplan et à Air Canada

Nous communiquons des renseignements sur vos opérations par carte de crédit, notamment les suivants :

- Nom et adresse du marchand
- Date et montant de l'opération
- Qui a effectué l'opération, vous ou un usager autorisé

Raisons pour lesquelles ils les utilisent

- Comprendre ce que vous aimez et vous envoyer des offres qui pourraient vous plaire.
- Vous faire part d'observations sur vos renseignements à d'autres membres du groupe de sociétés d'Air Canada. Ils peuvent vous envoyer des offres.
- Si vous y consentez de façon distincte, Aéroplan peut aussi les transmettre à ses partenaires de programme. Ces partenaires peuvent ensuite vous envoyer des offres pour promouvoir leurs produits et services.

Ce qu'ils nous communiquent

- Votre statut Aéroplan et une idée générale du nombre de points que vous avez
- La façon dont vous utilisez vos points
- Les avantages de la carte de crédit CIBC Aéroplan que vous utilisez (comme des passes pour compagnon et des laissez-passer à des salons)

Que fait la Banque CIBC de ces renseignements?

- Vous renseigner sur des produits CIBC qui vous conviennent
- Nous pouvons aussi retirer tous vos renseignements personnels, puis utiliser les renseignements généraux aux fins de recherche interne et de production de rapports.

Pour en savoir plus, lisez l'Énoncé sur la protection des renseignements personnels qui se trouve sur le site cibc.com/aeroplanvieprivée.

Pour devenir membre du programme Aéroplan, vous devez accepter les modalités d'Aéroplan et consentir à la politique sur la vie privée d'Aéroplan. La politique sur la vie privée d'Aéroplan explique comment Aéroplan traite vos renseignements personnels, y compris vos opérations par carte de crédit, surtout pour comprendre vos intérêts afin qu'on puisse vous faire des offres. Elle explique également vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Par exemple, vous pouvez choisir de ne pas communiquer vos renseignements à certains membres du groupe de sociétés d'Air Canada.

Vous recevrez un courriel d'Aéroplan contenant un lien vers les modalités et la politique sur la vie privée d'Aéroplan. Vous les trouverez tous les deux sur le site Web d'Air Canada. Veuillez lire les deux documents. **Lorsque vous utiliserez votre carte de crédit CIBC Aéroplan après avoir reçu ce courriel, vous direz à Aéroplan que vous avez lu et accepté les modalités d'Aéroplan et que vous avez lu et consenti à la politique sur la vie privée d'Aéroplan.**

Information sur la protection des renseignements personnels et modalités des cartes de crédit pour PME

Programme du partenaire Costco seulement : Lorsque vous faites une demande de carte de crédit CIBC Costco et que vous détenez une telle carte active, vous consentez à ce qui suit :

Nous communiquons certains renseignements personnels tirés de votre demande de carte de crédit à Costco Wholesale Canada Ltd. (« Costco »), qui possède et exploite le programme d'adhésion à Costco, afin de traiter votre demande. Nous communiquerons votre nom, votre numéro de membre de Costco et l'état de votre demande (soumise ou terminée).

Si votre demande est approuvée, nous communiquons à Costco certains renseignements personnels supplémentaires afin de vous fournir la carte de crédit CIBC Costco et les primes et services connexes. Nous communiquerons votre numéro d'identification de partenaire de crédit, les quatre derniers chiffres de votre carte de crédit, la date d'expiration de votre carte de crédit, votre code postal, l'état de votre compte et les renseignements sur vos chèques-cadeaux, comme le montant et le numéro d'un chèque-cadeau.

La Banque CIBC communiquera également à Costco le nom, le code postal, le numéro de membre et l'état du compte de tous les usagers autorisés de la carte de crédit CIBC Costco.

Costco communiquera à la Banque CIBC des renseignements sur l'adhésion à Costco du Titulaire de carte, notamment le nom du Titulaire de carte, la photo et le numéro de membre de Costco (qui figureront tous deux sur la carte de crédit), la date de début de l'adhésion, le type et le palier, ainsi que l'état de l'adhésion à Costco. Costco fournira à la Banque CIBC le numéro du permis de revente du Titulaire de carte, s'il y a lieu. Costco fournira également à la Banque CIBC des renseignements sur l'échange de chèques-cadeaux, comme le montant échangé, le moment et l'endroit où il a été échangé, ainsi que le numéro du chèque-cadeau.

De temps à autre, la Banque CIBC et Costco recueillent, utilisent et communiquent entre eux ces renseignements personnels ainsi que toute mise à jour apportée à ces renseignements afin d'établir, d'administrer et de tenir à jour la carte de crédit CIBC Costco du Titulaire de carte et son adhésion à Costco. Costco et la Banque CIBC peuvent aussi utiliser les renseignements que nous recueillons et communiquons pour vous informer des offres de la Banque CIBC.

Costco et nous pouvons supprimer les renseignements personnels concernant le Titulaire de carte et utiliser les données anonymes obtenues de plusieurs façons : pour des rapports et analyses internes; pour commercialiser et améliorer le programme de carte de crédit CIBC Costco et ses produits et services; pour les communiquer à des sociétés affiliées et à des partenaires, lesquels peuvent les utiliser aux mêmes fins.

Costco peut aussi recueillir, utiliser et communiquer ces renseignements de la façon indiquée dans sa politique sur la protection des renseignements personnels.

Pour en savoir plus sur la façon dont Costco peut recueillir, utiliser ou communiquer les renseignements personnels d'un Titulaire de carte, ou pour connaître les choix que les Titulaires de carte peuvent faire quant à l'utilisation de leurs renseignements personnels par Costco, consultez sa politique sur la protection des renseignements personnels en ligne au www.costco.ca/privacy-policy.html ou communiquer par écrit avec le responsable de la protection de la vie privée de Costco à l'adresse suivante :

Costco Wholesale Canada Ltd.
415 West Hunt Club Road
Ottawa (Ontario) K2E 1C5
À l'attention de : Responsable de la protection de la vie privée

Modalités

Modalités applicables uniquement au Titulaire de carte principal : Vous demandez à la Banque CIBC d'ouvrir un Compte à votre nom et d'émettre une carte de crédit CIBC à votre nom et au nom de toute personne que vous désignez comme Usager autorisé. Vous seul serez responsable de la totalité du Solde, y compris toutes les Opérations des Usagers autorisés. Vous acceptez d'être lié par l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle) que nous vous ferons parvenir, telle qu'elle sera modifiée ou remplacée à l'occasion. Le fait de signer, d'utiliser ou d'activer une carte, d'utiliser votre Compte d'une quelconque façon ou d'effectuer un paiement à votre Compte indiquera que vous avez accepté l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle). Vous acceptez aussi d'être lié par l'Entente de services bancaires avec le titulaire de carte, telle qu'elle sera modifiée ou remplacée à l'occasion. Cette Entente s'applique si vous enregistrez un compte de dépôt ou un autre compte CIBC pour qu'il soit accessible au moyen de votre carte de crédit CIBC. Vous nous autorisez à imputer à votre Compte les frais annuels non remboursables (le cas échéant). Vous reconnaissez que les caractéristiques ou les services de la Carte peuvent être modifiés à l'occasion.

Vous devez nous informer sur-le-champ si votre Carte ou les Renseignements sur la carte sont perdus ou volés, ou si votre Compte est compromis. Si vous déclarez que votre Carte, les renseignements sur votre compte, y compris les Renseignements sur la carte, ou le NIP ont été perdus ou volés ou risquent d'être utilisés de manière non autorisée, vous ne serez pas responsable des Opérations non autorisées effectuées après la réception de ce rapport. Pour en savoir plus, consultez l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle).

Si nous vous avons avisé qu'une offre de carte de crédit CIBC était préapprouvée, vous comprenez que nous pouvons la retirer si votre situation financière ou l'état de votre compte se sont détériorés récemment ou après que vous avez signé le présent formulaire.

Modalités supplémentaires applicables aux Titulaires de carte des cartes marge Affaires CIBC^{MC} Visa*, Aventura^{MD} CIBC Visa* pour PME, d'affaires CIBC Costco^{®†} Mastercard^{MD} et Affaires CIBC Visa* Aéroplan^{MD} uniquement : Vous (le Titulaire de carte principal) donnez tous les consentements aux modalités mentionnées ci-dessus et ci-après, en votre nom personnel et au nom de l'Entreprise. Vous certifiez à la Banque CIBC que vous avez pleine autorité pour lier l'Entreprise, donner ces consentements et accepter ces modalités au nom de l'Entreprise. (Le terme « vous » utilisé ci-dessus et ci-après fait référence conjointement à vous et à l'Entreprise.) Vous confirmez que le Compte ne servira qu'à des fins professionnelles. Vous et l'Entreprise serez solidairement responsables (personnellement et conjointement responsables à l'extérieur du Québec) du Solde intégral, y compris toutes les Opérations des Usagers autorisés.

Modalités applicables aux Usagers autorisés uniquement : Nous enverrons au Titulaire de carte principal l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle), les autres ententes et les modalités liées à la carte (collectivement appelées les « Ententes »). Vous acceptez d'être lié par les Ententes, telles qu'elles seront modifiées et remplacées à l'occasion. Le fait de signer, d'utiliser ou d'activer une Carte ou d'utiliser le Compte d'une quelconque façon indiquera que vous avez accepté les Ententes. Nous enverrons au Titulaire de carte principal toutes les modifications apportées aux Ententes ainsi que toute autre information, de même que les renouvellements et remplacements de Carte.

Modalités supplémentaires applicables aux programmes de fidélisation : Si la Carte que vous avez demandée vous permet d'obtenir des primes de fidélisation, vous acceptez d'être lié par les modalités du programme de fidélisation, telles qu'elles seront modifiées et remplacées à l'occasion. Vous reconnaissez que ces programmes peuvent être modifiés ou résiliés en tout temps, sous réserve des lois applicables.

Information sur la protection des renseignements personnels et modalités des cartes de crédit pour PME

Modalités applicables aux Virements de solde : Si votre demande est approuvée, nous traiterons d'abord le premier élément, puis le deuxième, puis le troisième. Si un élément devait excéder votre Crédit disponible ou vos fonds disponibles, il serait rejeté, car nous ne pouvons traiter des virements de solde partiels. L'intérêt s'applique à compter de la date à laquelle le virement de solde est porté à votre Compte. Vous êtes responsable de l'intérêt qui continue de s'accumuler sur le compte de l'émetteur autre que la Banque CIBC à partir duquel vous virez un solde jusqu'à ce que le montant viré soit effectivement porté au crédit dudit compte. Veuillez prendre note que des intérêts peuvent s'accumuler à la fois dans votre Compte CIBC et dans les comptes à partir desquels vous virez le solde jusqu'à ce que le montant soit crédité à votre compte autre que celui de la Banque CIBC. Les Virements de solde n'entraînent pas l'annulation des comptes d'émetteurs autres que la Banque CIBC. Le formulaire de Virement de solde ne peut être utilisé pour virer ou payer les soldes d'autres cartes de crédit CIBC; de telles demandes ne seront pas traitées. Veuillez continuer d'effectuer vos paiements minimums sur les comptes d'émetteurs autres que la Banque CIBC (à partir desquels vous faites vos virements de solde) jusqu'à ce que le montant des Virements de solde soit porté au crédit de ces comptes (prévoir de trois à quatre semaines). Vous éviterez ainsi de payer des frais de retard. Veuillez prendre note que nous ne pouvons procéder à des oppositions au paiement sur des Virements de solde. Le fait de remplir chaque section du formulaire assurera un traitement rapide de la demande. Les Virements de solde ne donnent pas droit à des primes de fidélisation.

Avis

Carte Aventura^{MD} CIBC Visa* pour PME, carte Affaires CIBC Visa* Aéroplan^{MD} ou carte margeAffaires CIBC^{MC} Visa* : Si vous faites une demande de carte Aventura CIBC Visa pour PME ou de carte Affaires CIBC Visa Aéroplan, mais que votre demande n'est pas approuvée, vous demandez à la Banque CIBC de traiter votre demande comme si elle portait plutôt sur une carte margeAffaires CIBC Visa. Vous comprenez que la carte margeAffaires CIBC Visa a les mêmes frais que les cartes Aventura CIBC Visa pour PME et Affaires CIBC Visa Aéroplan, sauf qu'elle :

- ne comporte aucuns frais annuels;
- a un taux d'intérêt annuel variable qui se situe entre le taux préférentiel CIBC majoré de 1,5 % et le taux préférentiel CIBC majoré de 13 %, selon les renseignements vous concernant fournis par l'agence d'évaluation du crédit. Pour en savoir plus, appelez au 1 800 465-CIBC (2422);
- comprend seulement une assurance accidents de voyage en véhicule de transport public de 100 000 \$; et
- n'est pas assortie d'un programme de fidélisation ou d'autres avantages voyages.

Avis relatif aux assurances comprises avec votre carte de crédit

Les assurances comprises avec les cartes de crédit CIBC sont établies par **Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (RSA)**. Vous pouvez communiquer avec RSA au 1 866 363-3338 au Canada et aux États-Unis, ou à frais virés au 905 403-3338 ailleurs dans le monde, ou visiter le site cibccentre.rsagroup.ca/fr. Les différentes cartes de crédit sont assorties de couvertures différentes. Pour savoir quelles assurances sont comprises avec une carte en particulier et pour obtenir des renseignements importants sur les critères d'admissibilité, garanties, restrictions et exclusions des couvertures, consultez la page Ententes et assurances et passez en revue les certificats **d'assurance** contenus dans la trousse de votre carte. L'entrée en vigueur de certaines assurances est sous réserve d'un ou de plusieurs achats, de la location d'un véhicule ou du paiement du prix des billets d'un transporteur public, du séjour à l'hôtel ou au motel et des autres frais de voyage au moyen de la carte, à condition que ces dépenses soient effectuées à des fins professionnelles. D'autres conditions peuvent également s'appliquer. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location s'applique à des périodes de location d'au plus 48 jours pour des véhicules de location dont le prix de détail suggéré par le fabricant est d'au plus 65 000 \$ CA. Pour activer la protection, vous devez porter le coût total de la location à votre carte et refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location offre une protection maximale équivalant à la valeur au jour du sinistre du véhicule de location, tel qu'il est indiqué dans votre certificat d'assurance. Il est à noter que certaines agences de location peuvent évaluer les dommages à un montant plus élevé que la valeur au jour du sinistre du véhicule de location et que vous pourriez être responsable de verser la différence à l'agence de location. Avant de refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location, vous devriez lire attentivement l'entente de location, le certificat de l'assurance collision/dommages pour les véhicules de location contenu dans la trousse de votre carte et le certificat de toute autre assurance que vous pourriez détenir et en comparer les modalités afin de décider quelle protection répond le mieux à vos besoins. L'assurance annulation et interruption de voyage peut ne pas couvrir certains frais liés à un état de santé préexistant. Certaines assurances offertes par RSA sont des « assurances complémentaires », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement ou de protection doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse être versée.

Notes explicatives : Les termes qui commencent par une majuscule dans la présente demande ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle), sauf si une autre définition en est donnée.

Pour en savoir plus sur les Cartes, appelez au numéro sans frais 1 800 465-4653 ou pour la carte d'affaires CIBC Costco Mastercard, appelez au numéro sans frais 1 866 346-2999. Vous pouvez aussi obtenir l'Entente de carte de crédit pour PME CIBC (responsabilité personnelle) ainsi que d'autres renseignements sur le site www.cibc.com/francais. Les taux d'intérêt et les frais sur les Cartes qui sont indiqués sont en vigueur en date du 20 janvier 2024.

* Marque de commerce de Visa International, utilisée sous licence.

^{MD} Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan inc., utilisée sous licence.

^{®i} utilisée en vertu d'une licence accordée par Price Costco International, Inc.

Mastercard et le concept de cercles sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de ses entités liées.